

## **GE\_GERICHTE ATAS/308/2019 vom 10. April 2019**

GE Cour de justice, 2019-04-10, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_ATAS\\_308\\_2019](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_308_2019)

FR: GE\_GERICHTE ATAS/308/2019 du 10 avril 2019

IT: GE\_GERICHTE ATAS/308/2019 del 10 aprile 2019

### **Volltext**

Siégeant : Catherine TAPPONNIER, Présidente; Dana DORDEA et Christine LUZZATTO, Juges assesseures

RÉPUBLIQUE ET

CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE

A/4007/2017 ATAS/308/2019 COUR DE JUSTICE Chambre des assurances sociales Arrêt du 10 avril 2019 4ème Chambre

En la cause Monsieur A\_\_\_\_\_, domicilié à BELLEVUE, comparant avec élection de domicile en l'étude de Maître Marie-Josée COSTA

recourant

contre SUVA CAISSE NATIONALE D'ASSURANCES EN CAS D'ACCIDENTS, sise Fluhmattstrasse 1, LUCERNE

intimée

A/4007/2017 - 2/2 - Vu la décision sur opposition du 31 août 2017 de la SUVA caisse nationale d'assurances en cas d'accidents (ci-après la SUVA) ; Vu le recours interjeté le 2 octobre 2017 par Monsieur A\_\_\_\_\_ (ci-après le recourant) ; Vu les écritures des parties et les pièces produites ; Vu l'audience de délibération de la chambre de céans du 20 mars 2019 ; Attendu qu'à cette dernière audience, la chambre de céans a envisagé de réformer la décision attaquée au détriment du recourant ; Qu'un délai au 28 mars 2019 lui a été octroyé pour faire part à la chambre de céans de ses éventuelles observations ou pour retirer son recours ; Que par courrier du 27 mars 2019, le recourant a indiqué retirer son recours ; Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle.

PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : 1. Prend acte du retrait du recours. 2. Raye la cause du rôle.

La greffière

Isabelle CASTILLO

La présidente

Catherine TAPPONNIER

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.